ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

légion étrangère

Question écrite n° 60300

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense pour quelles raisons il a décidé de confier la gestion du musée de la Légion étrangère à une association et de préciser quels sont les avantages d'une telle solution.

Texte de la réponse

Jusqu'en 1999, il n'était pas apparu nécessaire de doter le musée de la Légion étrangère d'un statut d'association de type loi 1901. Ainsi l'instruction ministérielle n° 3000/DEF/EMAT/EMPL/SH/D du 19 décembre 1983 relative aux musées de traditions de l'armée de terre admettait la spécificité de cet établissement. Partie intégrante du service d'information et historique de la Légion étrangère (SIHLE), lui-même inclus dans le foyer d'entraide de la légion étrangère (FELE), ce musée semblait disposer des structures et moyens adaptés à son fonctionnement. Toutefois, étant installé dans des locaux anciens datant des années 60, il doit aujourd'hui faire face à un certain nombre de difficultés : agrandissement de l'infrastructure actuelle, réaménagement fonctionnel des locaux actuellement inadaptés, mise aux normes de sécurité notamment incendie pour un établissement recevant du public, financement du transfert de la collection d'uniformes de Puyloubier à Aubagne. Par ailleurs, si le musée parvient à équilibrer ses charges de fonctionnement grâce aux ventes de sa boutique, il ne parvient plus à assurer celles relatives à l'entretien locatif. Il apparaît en fait que les différents problèmes précités sont liés au statut dérogatoire du musée, qui ne dispose pas d'association de soutien. Si la structure actuelle a pu se révéler la plus opportune il y a quarante ans, l'absence d'association de soutien constitue aujourd'hui un handicap, en particulier sur le plan financier et pénalise fortement le développement du site. En conséquence, l'application au musée de la Légion étrangère de la réglementation en vigueur pour l'ensemble des musées de tradition de l'armée de terre est apparue comme étant la solution la plus cohérente pour faire face aux besoins financiers nouveaux engendrés par la restructuration de l'infrastructure de cet organisme. Cette nouvelle organisation sera mise en place au plus tard à l'été 2003.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60300
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2339
Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3523